

Vers une stratégie raisonnée des biodéchets bruxellois. 18 juin 2019

Simon De Muynck. Coordinateur du Centre d'écologie urbaine asbl et Collaborateur scientifique à L'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, Université Libre de Bruxelles.

Stephan Kampelmann. Chaire en économie circulaire et métabolisme urbain, Laboratoire urbanisme, infrastructure et écologie, Faculté d'architecture La Cambre-Horta, Université libre de Bruxelles.

Résumé :

Cette note vise à mettre en garde contre l'engagement hâtif du futur gouvernement bruxellois dans l'implantation d'une unité de biométhanisation en Région bruxelloise :

- **Sur calibré :** les 50.000 tonnes envisagées surévaluent les quantités réellement collectables de déchets organiques des bruxellois. Cela impliquerait d'importer des déchets dans la Région pour les traiter.
- **Impactant :** génèrera des nuisances importantes et un digestat pollué (NIMBY, etc.)
- **Pas rentable :** les coûts de construction des usines dépassent régulièrement les devis, et les coûts d'exploitation peuvent exploser si les quantités collectées ne correspondent pas aux estimations. Le PPP est avantageux pour l'industrie et le financement par les certificats verts coûtera plusieurs dizaines de M€.
- **Peu intéressant au plan énergétique :** Contribue seulement à hauteur de 1,8 à 2,2% de l'objectif de 0,073 Mtep de de production d'énergie renouvelable (Burden Sharing).

Nous proposons un traitement alternatif, qui n'exclut pas d'emblée la biométhanisation mais **appelle à une solution valorisant les recherches en cours et financées par la Région, et dont les conclusions seront présentées au Gouvernement dès sa formation.**

Contexte :

Depuis le début des années 2000, la question de la biométhanisation à Bruxelles est au cœur du débat politique. L'accord de majorité 2014-2019 notait même « *le Gouvernement veillera simultanément à trouver une solution au traitement de ces déchets, par exemple par la création d'un centre bruxellois de biométhanisation en partenariat public-privé et complété, le cas échéant, par des apports extérieurs de déchets organiques* ». L'accord de majorité et les discussions politiques corollaires antérieures à 2017 **ne travaillaient pas sur des chiffres étayés** concernant les biodéchets alimentaires produits et collectables.

En 2016, le Gouvernement bruxellois a financé (850K€) le **projet Phosphore** (2017-2019) : plateforme de recherche multi-acteurs visant à proposer un scénario de gestion des biodéchets robuste¹. La recherche est bientôt terminée. Les résultats seront présentés au nouveau Gouvernement avant fin 2019. Parallèlement, Bruxelles Environnement a commandité une étude de faisabilité d'une unité de **biométhanisation** en Région de Bruxelles-Capitale. L'étude est achevée depuis quelques semaines.

Une note d'intention récente émanant des directeurs généraux de BE, ABP, SIBELGA et du Port des Bruxelles propose l'implantation d'une unité de biométhanisation de 50.000 tonnes sur le territoire bruxellois. Nous pensons qu'inscrire cette intention ferme dans le futur accord de majorité serait une **erreur majeure** pour les raisons suivantes.

¹ Signé par Mmes Laanan et Fremault. Partenaires : ULB, Centre d'écologie urbaine, Bruxelles Environnement, Bruxelles-Propreté, Worms. Budget : 850 000 euros.

Les deux scénarios sur la table :

Le scénario « biométhanisation » (proposé par les directeurs de BE, ABP, SIBELGA et du Port de Bruxelles) :

- Engage une technique qui ne fait pas l'unanimité parmi les experts de la gestion des biodéchets, notamment parce qu'elle comporte des risques financiers élevés : la production de biogaz n'est pas rentable, les coûts de construction des usines dépassent régulièrement les devis, et les coûts d'exploitation peuvent exploser si les quantités collectées ne correspondent pas aux estimations.
- Contribue de manière très limitée aux objectifs de production d'énergie renouvelable (accord Burden Sharing) : seulement à hauteur de 1,8 à 2,2% de l'objectif de 0,073 Mtep.
- Fera payer au consommateur via le mécanisme des certificats verts près de 73 M€ sur dix ans. Ce montant pourrait servir des politiques faisant l'unanimité (comme l'isolation des bâtiments).
- Nécessite un PPP très coûteux pour les pouvoirs publics et très avantageux pour les industriels.
- Génèrera un digestat non valorisable en agriculture conventionnelle belge, pollué en pastique et contaminé par des boues d'épuration.
- Calibre une unité de 50 000 tonnes de manière surévaluée par rapport aux quantités réellement collectables sur Bruxelles ce qui nécessitera de remplir cette usine avec des déchets importés, dans une logique industrielle et non écologique et sociale.
- Ne tient pas compte du fait que les usines en dehors de Bruxelles capables d'accueillir les biodéchets bruxellois (Ypres, Herstal, Tenneville ...) ne sont pas saturées. D'autres sont même en projet (Brabant Wallon).
- Considère Bruxelles comme une région comparable à la Wallonie et la Flandre ce qui est une erreur majeure (NIMBY, place au sol, nuisances olfactives, contestations sur l'emplacement etc.).

Le scénario « Phosphore » porté par des chercheurs de l'ULB et les acteurs de la société civile et (*en cours de finalisation*) :

- Propose trois unités de traitement de co-compostage modulaires dont les constructions seront phasées dans le temps et surtout calibrées sur les quantités réellement collectées et collectables. Aucun surdimensionnement n'est donc à craindre.
- Les investissements financiers par unité sont de l'ordre de 15M €. Cela recourt de manière beaucoup moins importante à l'argent public (les primes des certificats verts, attribuées pour la production d'énergie renouvelable, ne sont pas applicables)
- Propose d'abandonner la collecte en sac plastique ce qui permettra de produire un compost non contaminé en plastiques, valorisable intra-muros (agriculture urbaine, aménagements paysagers des parcs et espaces verts, compost de jardin pour les ménages).
- Laisse la place à l'émergence de nouvelles filières créatrices d'emploi local, circulaire et de qualité.
- Propose une modernisation du centre de compostage existant de Forest : son acceptabilité par les riverains et bruxellois sera forte.

Positionnement :

Nous ne sommes pas contre la biométhanisation *a priori*. Nous travaillons depuis des années sur le sujet, financés par le Gouvernement, et avons lu des milliers de pages de rapports et papiers scientifiques. Nous pensons que la région **doit mettre les deux scénarios sur la table pour une discussion critique rigoureuse**, ouverte et transparente qui bénéficiera aux bruxellois et tenant compte des considérations financières mais aussi de santé publique et d'emploi.

Proposition pour les négociations en cours :

La région proposera une stratégie politique et infrastructurelle visant une alternative à l'incinération des biodéchets alimentaires **sur base des derniers travaux en la matière financés par le Gouvernement** (Etudes BE, Phosphore, BRUCETRA).

Références (sélection) :

2007-2017 :

- ALTRAN EUROPE, 2007, « Biométhanisation Bruxelles », 02/03/2007
- BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2008, « RIE du projet de plan Déchets – Version Septembre 2008 »
- BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2014, « Accompagnement de l’HoReCa Dans la Prévention et le tri de biodéchets, Rapport technique Déchets », Juillet 2014
- BRUXELLES-PROPRETÉ (ABP), 2015, « Analyse poubelle », Tableau 22 : Evolution comparative détaillée – années 2014/2015
- BRUXELLES-PROPRETÉ (ABP), 2015 « Rapport annuel 2015 »
- BE, ABE – BAQ – BEA, Groupe One, 2009, « Diagnostic des flux – rapport intermédiaire », Projet Brussels Sustainable Economy, 15 juin 2009
- ECORES, INTERTEK, RDC, 2012, « L’analyse du gisement, des flux et des pratiques de prévention et de gestion des déchets du secteur HoReCa en Région de Bruxelles- Capitale », Etude pour Bruxelles Environnement, Rapport final, Août 2012
- IBSA, 2013, « Evolution de la population scolaire de RBC », http://www.ibsa.irisnet.e/themes/enseignement?set_language=fr#.VGyxuPmG86w
- PWC, 2012, « 3.7 Les organiques » in « Analyse des emplois existants et potentiels dans le secteur des déchets en Région de Bruxelles-Capitale », Etude Commanditée par Bruxelles Environnement, Rapport final, Mai 2012
- RDC, 2007, « Techniques de biométhanisation. Rapport final – Mars 2007 »
- RDC, 2008, « Évaluation des flux de déchets pour le secteur des bureaux », 10 avril 2008, http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Etude_dechets_RDC_bureaux_2008_ff.PDF
- RECYDATA, 2014, « Monitoring des quantités de déchets industriels générés dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2010, 2011 et 2012 et de leurs modes de traitement », Rapport final – février 2014.
- RECYDATA, 2015, « Analyse des flux, quantités et méthodes de traitement des déchets des industries et des commerces en région de Bruxelles-Capitale en 2013 et 2014 », Rapport définitif – décembre 2015

2017 et après :

- ACR+ 2017. RETOURS D’EXPÉRIENCE BIOMÉTHANISATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS, Référence Bruxelles environnement : 2016A0796.
- BORTOLOTTI, A., ARAGONE, A., ATHANASSIADIS, A., DE MUYNCK, S., ET KAMPELMANN, S. 2018. « Potentiel des biodéchets collectables en Région de Bruxelles-Capitale ». Rapport pour le compte de Bruxelles Environnement.
- BORTOLOTTI, A., DE MUYNCK, S., ET KAMPELMANN, S. 2016. « Analyse théorique de la littérature décrivant les outils techniques de valorisation décentralisée de biodéchets des professionnels – annexe : fiches synthétiques ». Rapport pour le compte de Bruxelles Environnement.
- LOUISE/ULB, OWS NV ET IDEA CONSULT, 2019. « Étude de faisabilité d’une unité de biométhanisation en Région de Bruxelles-Capitale ». Pour le compte de Bruxelles Environnement
- LEVEILLÉ, T. 2018, Matières organiques: Longueuil songe à tourner le dos à la biométhanisation.